Compte-rendu du Conseil Municipal Du 24 juin 2022

Convocation: 17/06/2022 – Ouverture de séance à 21h00.

<u>Étaient présents</u>: Martine BESSIERE, Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Sébastien LAURENT, Christiane LUTRAND, Martine BATUT.

Absent: Pierre BOULDOIRES, pouvoir à Christiane LUTRAND.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) <u>Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants à compter du 1^{er} juillet 2022 :</u>

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet de la collectivité. Il est laissé la possibilité aux communes de moins de 3 500 habitants de moduler ce principe.

Il est proposé d'appliquer la publicité des actes sous forme électronique.

Approbation à 6 voix POUR et 5 voix CONTRE.

2°) <u>Délibération en vue l'installation d'une antenne relais sur la parcelle section G n°54 – Habitants des villages de la Roussarie et Pélapradie avec un bail de 8 ans et 9 mois:</u>

Cette antenne relais est une antenne multi-opérateur afin de permettre une meilleure desserte mobile sur la commune.

Approbation à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

3°) <u>Délibération regroupant les attributions de biens de section de la Bessière en une seule convention de 5 ans (une convention par exploitation) en vue de simplifier la gestion de la section:</u> Approbation à l'unanimité des membres présents.

8°) Questions diverses:

- Les travaux d'accessibilité de la Mairie (porte d'entrée) seront subventionnés à hauteur de 40%.
- ❖ La mise en sécurité du Bourg est reportée à 2023.
- Les travaux d'entretien de voirie communale seront subventionnés à hauteur de 25% l'entreprise EGTP réalisera les travaux pour un montant de 22 650€ HT.
- Les travaux d'entretien de l'église (drainage extérieur du mur côté chœur et piquage du crépis) seront subventionnés à hauteur de 25% - les entreprises GCTS Servant et LAURENT réaliseront les travaux.
- Pour les luminaires à l'entrée du bourg (lotissement), prévoir un mat au niveau du carrefour du lotissement.
- Concernant la borne à eau (sous la salle des fêtes), il faut changer le tuyau et les raccords.
- ❖ Distribution des sacs poubelles : distribution uniquement de sacs JAUNES Samedi 9 juillet de 10h à 12h et de 17h à 19h − à l'école.
- ❖ Mise en conformité des cloches de l'église : entreprise Bodet Campanaire 10 voix POUR et 1 voix CONTRE.

- Achat d'une débroussailleuse démarrage électrique- afin de remplacer la précédente 1 339,20 € TTC – Approbation à l'unanimité.
- ❖ Demande de subvention EJAC pour la location de chapiteau − refusée l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.